

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
196<sup>e</sup> année  
13 février 2020  
n° 5 / 7850<sup>e</sup>  
pages 273 à 328

## CHRONIQUE / Jurisprudence

Pour un droit plus systématique :  
vers la fin des notes de jurisprudence ?

> *Bruno Dondero*

292

## ÉDITORIAL

273 Aux confins de la répression pénale, *Julie Alix*

## ACTUALITÉS

- 281 Copie privée (rémunération) : vendeur professionnel établi dans un autre État membre
- 282 Vente (promesse synallagmatique) : nullité de la donation conclue postérieurement
- 283 Filiation (accouchement anonyme) : constitutionnalité du régime
- 284 Action publique (accélération et simplification) : présentation d'un projet de loi

## POINT DE VUE

290 Un *New Deal* pour l'Université ?, *Aurélien Antoine et Thomas Perroud*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 298 **Panorama** : Droit des étrangers et de la nationalité, *Olivera Boskovic, Sabine Corneloup, Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert et Karine Parrot*
- 312 **Notes** : Du recel de fichiers téléchargés faisant l'apologie d'actes de terrorisme : Cour de cassation *versus* Conseil constitutionnel ?, *note sous Crim. 7 janv. 2020, Damien Roets*
- 316 Élections européennes et Constitution : nouveaux développements, *note sous Cons. const., 25 oct. 2019, Jérôme Roux*
- 322 La reconnaissance de l'implication d'un véhicule soulevé et les questionnements sur la réforme du droit de la responsabilité civile, *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 24 oct. 2019, Guillaume Trédez*
- 324 L'inquiétante étrangeté de la procréation *post mortem* devant la Cour européenne des droits de l'homme, *note sous CEDH 12 nov. 2019, Anne-Blandine Caire*

## ENTRETIEN

328 Cécile Pérès et Philippe Potentier – Présentation du rapport du groupe de travail relatif à « La réserve héréditaire »

DALLOZ



Version numérique incluse\*



322005



9 782993 220054

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KRAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2020

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572195550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Ptot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Julie Alix

273

Aix confins de la  
répression pénale

## ACTUALITÉS

276

### DROIT DES AFFAIRES

#### Concurrence-Distribution

Conditions générales de vente (pénalités):

application à une association,

*Civ. 1<sup>er</sup>, 5 févr. 2020*

Entente (secteur bancaire): tarifs de  
traitement des chèques à l'encaissement,

*Com. 29 janv. 2020*

#### Consommation

Pratique commerciale déloyale (jeu de

nasard): tournoi de poker en salle,

*Com. 29 janv. 2020*

Pratique commerciale déloyale (jeu de  
nasard): augmentation des chances de

gagner, *Crim. 28 janv. 2020*

Prêt immobilier (renégociation): informations

comprises dans l'avenant, *Civ. 1<sup>er</sup>, 5 févr. 2020*

Taux effectif global (mention obligatoire):

sanction du défaut de communication,

*Civ. 1<sup>er</sup>, 5 févr. 2020*

#### Contrat d'affaires

Transport aérien (circulation des personnes):

validité d'un passeport périmé,

*Civ. 1<sup>er</sup>, 5 févr. 2020*

Transport aérien (vol annulé): portée de la

maladie du pilote, *Civ. 1<sup>er</sup>, 5 févr. 2020*

#### Fonds de commerce et commerçants

Compétence commerciale (GIE): conclusion

d'une licence de brevet, *Com. 29 janv. 2020*

Compétence commerciale (mandataire social):

acte de cession de contrôle,

*Com. 29 janv. 2020*

#### Propriété intellectuelle

Copie privée (rémunération): vendeur

professionnel établi dans un autre État

membre, *Civ. 1<sup>er</sup>, 5 févr. 2020*

#### Société et marché financier

Scission (sociétés anonymes): action paulienne

des créanciers, *CJUE 30 janv. 2020*

282

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (vice caché): réparation du préjudice

par le vendeur de mauvaise foi,

*Civ. 3<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

Vente (promesse synallagmatique): nullité de

la donation conclue postérieurement,

*Civ. 3<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

#### Famille-Personne-Succession

Succession (recol successoral): application de

la sanction au conjoint survivant,

*Civ. 1<sup>er</sup>, 29 janv. 2020*

Filiation (accouchement anonyme):

constitutionnalité du régime,

*Cons. const., 7 févr. 2020*

284

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Action publique (accélération et

simplification): présentation d'un projet de loi

Compétence administrative (voie de fait):

portée de l'accord du propriétaire,

*Civ. 1<sup>er</sup>, 5 févr. 2020*

Compétence administrative (droit d'eau fondé

en titre): renvoi au Tribunal des conflits,

*Civ. 1<sup>er</sup>, 5 févr. 2020*

#### Environnement

Pollution (absence de faute pénale): validité

des mesures conservatoires ordonnées,

*Crim. 28 janv. 2020*

286

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Rémunération (prime de responsabilité):

conditions conventionnelles d'attribution,

*Soc. 29 janv. 2020*

Contrat à durée déterminée (requalification):

délai de prescription de l'action,

*Soc. 29 janv. 2020*

Durée du travail (35 heures): décompte des

jours de congés en jours ouvrables,

*Soc. 29 janv. 2020*

Licenciement discriminatoire (grossesse):

indemnité intégrant les revenus de

remplacement, *Soc. 29 janv. 2020*

Footballeur professionnel (rupture du

contrat): compétence de la commission

juridique, *Soc. 29 janv. 2020*

#### Sécurité sociale

Amiante (préjudice d'anxiété): point de

départ de la prescription quinquennale,

*Soc. 29 janv. 2020*

288

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Appel (effet dévolutif): défaut de mention

des chefs du jugement critiqués,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

Contredit (champ d'application): jugement

statuant sur la compétence, *Civ. 2<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

Péremption de l'instance (suspension du

délai): nouveau délai après radiation,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

Signification à parquet (domicile à l'étranger):

point de départ du délai d'appel,

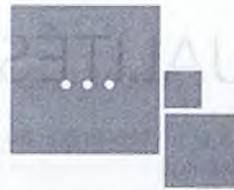
*Civ. 2<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

#### Voie d'exécution

Saisie-attribution (absence de contestation):

action en répétition de l'indu,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*



## POINT DE VUE

- 290 Un *New Deal* pour l'Université?  
par Aurélien Antoine et Thomas Perroud



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

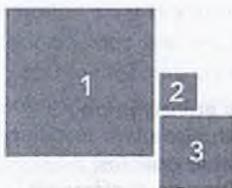
- 292 Pour un droit plus systématique: vers la fin des notes de jurisprudence?  
par Bruno Dondero

### PANORAMA

- 298 Droit des étrangers et de la nationalité décembre 2018 – décembre 2019  
par Olivera Boskovic, Sabine Corneloup, Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert et Karine Parrot

### NOTES

- 312 Du recel de fichiers téléchargés faisant l'apologie d'actes de terrorisme: Cour de cassation *versus* Conseil constitutionnel?, note sous *Crim.* 7 janv. 2020  
par Damien Roets
- 316 Élections européennes et Constitution: nouveaux développements, note sous *Cons. const.*, 25 oct. 2019  
par Jérôme Roux
- 322 La reconnaissance de l'implication d'un véhicule soulevé et les questionnements sur la réforme du droit de la responsabilité civile, note sous *Civ. 2<sup>e</sup>*, 24 oct. 2019  
par Guillaume Trédez
- 324 L'inquiétante étrangeté de la procréation post mortem devant la Cour européenne des droits de l'homme, note sous *CEDH* 12 nov. 2019  
par Anne-Blandine Caire



## ENTRETIEN

- 328 Cécile Pérès et Philippe Potentier – Présentation du rapport du groupe de travail relatif à « La réserve héréditaire »

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**